Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250619-2025_041-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
19 JUIN 2025

Date de la convocation : 13/06/2025 Date d'affichage : 13/06/2025
Conseillers en exercice : 33
Conseillers présents régulièrement convoqués : 26
Représentés régulièrement convoqués : 7
Absents : 0

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.
Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mélanie VAUCHEL,Michel PHILIPPE,Patricia RENAULT,Jérôme ROBERT,Margaux VANTHOURNOUT,Aurélien BEHENGARAY,Marie MABILLE,Hervé ADEUX,Christine LEROY,Isabelle HERBERT,Grégory DEREN,Basile BERNARD,Hélène SOLER,Grégoire POUPON,Claire PEREZ,Bruno COLESSE,Catherine GENDRE,Marie-Françoise GUGUIN,Nicole BERCES,Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES,Gildas QUÉRÉ,Philippe COUVREUR,Isabelle SAINT BONNET,Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :
Mme Karen YVAN pouvoir à Mme Isabelle HERBERT,M Jean-Marie LÉGUILLON pouvoir à M Hervé ADEUX,M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Basile BERNARD,Mme Gaëlle RICHET pouvoir à Mme Patricia RENAULT,M Vincent BOURGES pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,M Lionel ANSELMO pouvoir à Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES

Secrétaire de séance : Mme Margaux VANTHOURNOUT

11 - OBJET : INTERCOMMUNALITE - TRANSFERT DE COMPETENCES - METROPOLE ROUEN NORMANDIE - FINANCES - SPORT - RAPPORT DE LA CLECT DU 12 MAI 2025 RELATIF AU TRANSFERT DE LA PISTE D'ATHLÉTISME - APPROBATION

Rapporteur : Théo PEREZ au nom du Conseil de la Municipalité

2025_041

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.5211-28-4 du CGCT,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le décret n° 2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie,

Vu la délibération du Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 qui a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Les-Rouen,

Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 076-217601087-20250619-2025_041-DE

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025
DELIBERATION N°2025_041

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole Rouen Normandie en date du 12 mai 2025,

Considérant

Que le Conseil de la Métropole en date du 12 février 2024 a déclaré d'intérêt métropolitain la piste d'athlétisme située dans le stade Jean Adret à Sotteville-Les-Rouen à partir du 1er septembre 2024,

Que les modalités de transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adert situé sur la commune de Sotteville-Les-Rouen ont été étudiées par la CLECT du 12 mai 2025,

Qu'il convient de se prononcer sur le rapport d'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la piste d'athlétisme du stade Jean Adret,

Qu'il y a lieu de se prononcer sur ce rapport dans les termes de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

DECIDE D'APPROUVER le rapport de la CLECT du 12 mai 2025 annexé.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Aurélien BEHENGARAY ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ
Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr